

Comme il n'y aura pas de plébiscite et que les Canadiens ne seront pas consultés, je me demande où ce drapeau sera arboré. Il va flotter sur la Tour de la Paix évidemment, s'il est approuvé par le Parlement canadien. Mes amis du Nouveau parti démocratique à ma gauche ont dit que les conservateurs sont sur le point d'adopter Mackenzie King comme un de leurs saints patrons. Je n'irais pas jusque-là, mais c'est M. Mackenzie King qui, en vertu de son décret ministériel, a déclaré que le drapeau arboré actuellement sur la Tour de la Paix serait le drapeau canadien jusqu'à ce que le Parlement du Canada révoque cette décision. Le drapeau arboré après cette révocation n'aura pas été choisi uniquement par la Chambre, mais aussi par les membres de l'autre endroit. Je ne sais pas par quel tour de passe-passe le drapeau blanc proposé sera adopté d'ici Noël. Cependant, lorsqu'il le sera, s'il l'est jamais, il sera arboré sur les édifices publics au Canada, mais où encore? Sera-t-il arboré à Terre-Neuve, ou sera-ce l'«Union Jack»? Sera-t-il arboré dans la province de Québec?

Des voix: Oui.

L'hon. M. Nowlan: J'entends certains honorables députés dire «oui». Je puis vous assurer, monsieur l'Orateur, qu'il ne sera pas arboré partout dans les provinces Maritimes,

ni par tout le Canada en général, parce que ce ne sera pas le drapeau que la population du Canada aura adopté. Nous aurons retardé d'au moins 25 ans l'adoption d'un drapeau national à cause de la façon dont ce gouvernement aura disposé de cette question, en l'imposant de force à la population du Canada.

Monsieur l'Orateur, puis-je signaler qu'il est dix heures.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, pourrais-je poser une question au leader de la Chambre? Pour des raisons tout à fait évidentes, le gouvernement ne songerait-il pas à demander à la Chambre de consacrer la journée de demain et peut-être aussi le lendemain à l'étude du code du travail du Canada?

L'hon. M. McIlraith: Monsieur l'Orateur, j'espère que demain, nous pourrions commencer à étudier la mesure relative au code du travail du Canada, quand nous aurons terminé le débat sur le drapeau.

M. l'Orateur: Comme il est dix heures, la Chambre s'ajourne maintenant jusqu'à deux heures et demie, demain après-midi.

(A dix heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)
